

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 16 MARS 2017

**Convocation** du 9 mars 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 février 2017.
2. Proposition d'acquisition de terrain près de la salle de l'Amitié.
3. Proposition de réactualisation de l'aide sociale.
4. Proposition de désignation des membres titulaire et suppléant de l'AGRA
5. Proposition de demande de dotation de soutien à l'investissement local pour la mise en œuvre des accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)
6. Présentation du projet de mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire).
7. Proposition d'acquisition de terrain pour élargissement de la rue des Merisiers.
8. Proposition de subvention à verser aux associations.
9. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, C.DEGUIL, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.THAUREAUX DE LEVARE par S.BOUDIN, C.LORENTZ par G.LEGRAND.

Absente excusée : I.PROSSER

Absente : C.LOISEAU

Secrétaire de séance : C.DEGUIL

## DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition d'opposition au transfert du PLU à l'intercommunalité
- Proposition de modification des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

### Acquisition d'une partie de la parcelle AB 326 à Monsieur CONFORTO Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition de vente déposée par Monsieur CONFORTO Pierre, pour une partie de la parcelle AB n° 326, d'une surface d'environ 550 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle clôturée située route de Neuville, présente un intérêt majeur par sa proximité de la salle de l'Amitié, et pourrait être aménagée en parking. De plus, cette acquisition permettrait d'avoir un accès direct à la salle depuis la route de Neuville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir une partie de ladite parcelle AB 326 pour une surface d'environ 550 m<sup>2</sup> au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, soit environ 2 750 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de bornage et d'acte notarié.

## **Actualisation de l'Aide sociale en faveur des agents territoriaux et de leurs familles :Séjour des enfants avec hébergement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des actions d'aide sociale en faveur des agents communaux et de leurs familles, il convient de décider de l'attribution des diverses allocations pouvant être accordées au personnel.

Les délibérations en date du 27 décembre 2006 et du 11 mars 2010 accordent une aide pour le séjour des enfants fréquentant les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) agréés par Jeunesse et Sports selon le barème 2006.

Il convient de procéder à la révision de cette aide pour l'étendre aux séjours avec hébergement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder aux agents titulaires et non titulaires, l'aide pour le séjour des enfants fréquentant les Centres de Loisirs avec et sans hébergement, aux taux en vigueur fixés par les circulaires.

## **Désignation des membres représentant la Commune au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter.

Le Conseil Municipal, après un vote émis à main levée désigne :

Catherine DEGUIL déléguée titulaire et Sébastien BOUDIN, délégué suppléant de la Commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret.

## **Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

La Commune a pour obligation d'effectuer des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public.

Ces travaux concernent d'une part la Mairie, pour un montant de 15 247,36 € HT, soit 18 296,83 € TTC et d'autre part, la salle de la Cour Gauthier pour un montant de 5 050,00 € HT, soit 6 060,00 € TTC.

Les travaux d'accessibilité relatifs à la voirie s'élèvent à 16 675,00 € HT, soit 20 010 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2017, au taux maximum, soit 80 % du montant du projet dont le montant s'élève à 36 972,36 € HT soit 44 366,83 € TTC, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

## **Mise en place du Régime Indemnitaire du personnel de la Mairie de CHILLEURS AUX BOIS :**

Le régime indemnitaire actuel des agents municipaux est fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2011.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé dans la Fonction Publique de l'Etat un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner à terme tous les fonctionnaires.

Ce décret prévu pour les fonctionnaires de l'Etat est transposable aux fonctionnaires territoriaux en vertu du principe de parité.

Ses dispositions sont d'ores et déjà applicables à tous les fonctionnaires de la filière administrative. Les autres fonctionnaires devraient être concernés au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal adopte, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire (CTP) du 28 mars 2017, le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour les filières Administrative/ Animation / Technique / Sanitaire et sociale.

### **OPPOSITION au transfert de la compétence du PLU à l'EPCI en date du 27 mars 2017**

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR prévoit le transfert obligatoire aux Communautés de Communes de la compétence relative au PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, à compter du 27 mars 2017.

Cependant, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer au transfert, dans des conditions de majorité particulières. L'opposition doit être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées.

Le Conseil Municipal, considérant :

- la complexité déjà importante de la mise en œuvre de la fusion,
- le SCOT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais en cours de révision,
- qu'aucune des trois Communautés de Communes ayant fusionné ne disposaient de la compétence PLUI,
- que la mise en œuvre de ce transfert mérite un travail important notamment des communes et la nécessité de leur laisser le temps d'étudier la question,
- les incidences financières induites par le transfert de la compétence pour les communes,

après en avoir délibéré; s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU et des documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes du Pithiverais.

### **Modification des indemnités des élus au 1<sup>er</sup> février 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération du 3 avril 2014 fixant le taux des indemnités est à réviser afin de s'appuyer sur l'indice brut terminal de la FPT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, modifie à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, les indemnités de fonctions attribuées aux élus aux taux suivants :

- au Maire : 36,86 % de l'indice brut terminal de la FPT
- au 1<sup>er</sup> adjoint : 16,01 % de l'indice brut terminal de la FPT
- au 2<sup>ème</sup> adjoint: 11,64 % de l'indice brut terminal de la FPT
- aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint : 8,73 % de l'indice brut terminal de la FPT

### **Vote des Subventions 2017 aux associations**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2017, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 19 754,00 €.

Les élus responsables d'associations n'ont pas pris part aux votes concernant leur association,

Les budgets alloués seront inscrits à l'article 6574.

<b>SUBVENTIONS 2017</b>	<b>Vote</b>
<b>Associations communales</b>	
Amis de l'Orgue	400
Amis de l'Orgue (concert du festival des Orgues 2017)	600
Avenir + Pêche	650
Les Echos de Chamerolles	650
COC	6000
COC Danse (Organisation du Gala)	150
Club Informatique	500
Comité des Fêtes	1800
Société de Chasse de Chilleurs	500
ACAC (Bibliothèque + Photo)	1200
<b>Total associations communales</b>	<b>12 450,00 €</b>
<b>Associations extérieures</b>	
Amicale des Secrétaires de Mairie	30
MFR de CHAINGY	75
MFR de FEROLLES	75
MFR de NEUVY LE ROY	75
EREA AMILLY	70
Domaine de Chantaloup	75
Association Cantonale Don du Sang NEUVILLE	100
Banque Alimentaire	500
Secours Populaire	100
Les PEP 45	150
Loiret Nature Environnement	70
SAFO	50
Conférence SAFO sur le sorcellerie (Chamerolles le 29/10/2017)	200
Santolène	50
<b>Total associations Extérieures</b>	<b>1 620,00 €</b>
<b>Sous Total</b>	<b>14 070,00 €</b>
Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant)	3040
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant)	1305
Foyer Socio Educatif Collège NEUVILLE	803
Association Sportive Collège NEUVILLE	536
<b>Sous Total</b>	<b>5 684,00 €</b>
<b>Total imputation 6574</b>	<b>19 754,00 €</b>

### Projet d'acquisition de terrain rue des Merisiers

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux travaux d'aménagement de la ZAC des Tirelles, il y a lieu de procéder à l'élargissement de l'emprise de la rue des Merisiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision de principe d'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur BERTHEAU, nécessaire à l'élargissement de la rue des Merisiers.

## Affaires diverses

- L'Inspection Académique a annoncé la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle.
- Les élections Présidentielles se dérouleront les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, à la salle du Relais, pour les 2 bureaux de vote.
- Mickael DELARUE est désigné Président de la Commission Animation.
- Cathy BARBIER a été désignée Vice-Présidente du CCAS.
- Une demande de devis est à effectuer pour le remplacement des dalles de plafond de la salle de la Cour Gauthier afin d'amortir le bruit.
- Une réunion est à organiser entre le syndicat Mixte de l'Œuf et de la Rimarde et les agriculteurs de la Commune pour évoquer les problèmes d'entretien des cours d'eau. Cette réunion sera également l'occasion de traiter des différents points liés aux conditions de respect des haies, des accotements et des voiries communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 <sup>ème</sup> adjoint	
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine  ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe  ABSENT	
Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle  ABSENTE	Mme LORENTZ Caroline  ABSENTE	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien